

**Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture
(PAIC GC)**

GRILLE D'EVALUATION DE DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL À PROJETS FDCT

**LOT 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES ET
OPÉRATIONNELLES DES ACTEURS DES FILIÈRES CIBLÉES**

1. Pertinence du projet <i>(Si la note totale pour cette section (Pertinence du projet) est inférieure à 12 points, la demande est rejetée)</i>	Note/20
1.1 Le projet proposé répond-il aux priorités de l'appel à projets ?	/5
1.2 Les objectifs d'apprentissage ou de transformation sont-ils clairement définis et réalisables ?	/5
1.3 Le projet contribue-t-il au développement de l'industrie culturelle au Burkina Faso ; et les indicateurs présentés, permettent-ils d'apprécier la contribution ?	/10
2. Maturité de la démarche proposée	Note/40
2.1 Le diagnostic des compétences des acteurs ou d'entreprises est-il bien établi et les solutions proposées sont-elles adéquates ?	/10
2.2 Les bénéficiaires du projet sont bien identifiés et le mécanisme de sélection garantit-il un accès équitable des acteurs ?	/5
2.3 La démarche pédagogique, le format et les instruments de formation ou d'accompagnement des acteurs ou encore le plan d'affaires, sont-ils de nature à déboucher, sur des résultats concrets ?	/10
2.4 Le plan de transformation ou le plan d'affaires comporte-t-il un mécanisme approprié de suivi permettant de mesurer les progrès et les résultats ?	/5
2.5 Les formateurs ou accompagnateurs proposés, ou encore les promoteurs du projet, sont-ils des professionnels dans le domaine concerné ?	/10
3. Efficacité et faisabilité du projet	Note/25
3.1 Les activités proposées, sont-elles appropriées et permettent-elles d'atteindre les objectifs visés ?	/5
3.2 Le chronogramme, est-il clair et réalisable ?	/5
3.3 Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ?	/5
3.4 Les coûts des activités proposées sont-ils globalement réalistes ?	/5
3.5 Le ratio entre les coûts estimés et les résultats, est-il satisfaisant ?	/5
4. Capacité financière et opérationnelle	Note/15

4.1 Le demandeur et le cas échéant, ses partenaires possèdent-ils une expérience professionnelle suffisante dans la commercialisation des œuvres proposées ?	/5
4.2 Le demandeur et, le cas échéant, ses codemandeurs, possèdent-ils une capacité suffisante en gestion de projets ?	/5
4.3 Le demandeur dispose-t-il d'expérience en matière de mobilisation de financement de projet ?	/5
Note globale	/100